

ÉQUIPEMENT

RÉNOVATION D'UNE SALLE COMMUNALE - LES CAMMASES

[Maîtrise d'ouvrage]
Commune des Cammazes (81)
[Maîtrise d'oeuvre]
Max Faramond architecte
[Type de travaux]
Rénovation
[Durée du chantier]
12 mois
[Fin du chantier]
Septembre 2022
[Surface]
549 m ²
[Coût des travaux HT]
596 156 euros
[ratio coût des travaux HT/m²]
1 085 euros/m ²



Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion menée par la collectivité depuis 2018.

L'utilité de cette réalisation ne se dément pas avec un usage quotidien par les élèves de l'école, les ateliers créatifs, jeux de société, différents cours de gymnastique pour les adultes, les événements associatifs et la fête locale.



> Construction de la salle - Les bénévoles

Démarche de la maîtrise d'ouvrage

En juin 2018, la commune des Cammazes contacte le CAUE du Tarn pour qu'il l'accompagne dans sa réflexion sur l'aménagement de la salle communale dans le but d'optimiser son fonctionnement tout en améliorant le confort d'utilisation en période hivernale.

Historique

Cette salle a une importance toute particulière pour le village, car au-delà de son utilité pour la vie sociale, sa construction en 1980 a été en partie possible grâce à l'implication des bénévoles qui ont participé à sa réalisation.

Le bâtiment s'est adapté à l'évolution des usages et des besoins au fil du temps, notamment avec son utilisation par le groupe scolaire construit sur le même site.

Il semblait toutefois nécessaire d'envisager une rénovation plus globale afin d'améliorer le confort des usagers notamment en terme de confort thermique.

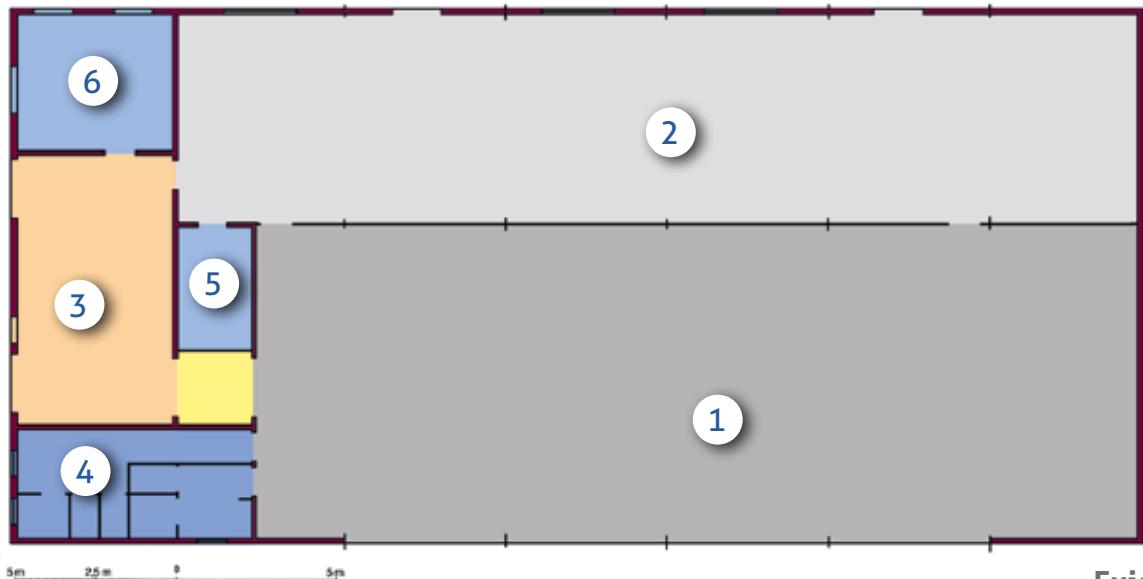
État des lieux

Le bâtiment était constitué d'une ossature métallique avec remplissage en bloc de béton enduit sur les 2 faces. La toiture en amiante-ciment était apparente dans la grande salle. Les sanitaires et la salle des associations bénéficiaient d'un plafond suspendu. Le sol en béton était à reprendre, on notait également des fissures sur certains murs.



> La salle - Avant travaux

La façade principale à l'Est disposait de larges portails métalliques coulissants qui étaient ouverts pour les grandes manifestations, cette possibilité doit être conservée. Il n'existe pas de système de chauffage, les sanitaires bien qu'anciens répondaient aux exigences de l'accessibilité des PMR.



Existant

1. grande salle (274 m^2)
2. salle en appentis (188 m^2)
3. salle des associations (40 m^2)
4. sanitaires
5. bar
6. office

> L'office - Avant travaux



> La grande salle - Avant travaux

Le projet

L'emprise du bâtiment a été conservée, seul un couvert devant l'entrée a été ajouté. L'organisation générale du bâtiment reste inchangée, les travaux ont notamment porté sur les performances énergétiques du bâtiment et son esthétique.

La toiture est composée de panneaux métalliques double peaux sous lequel la pose d'un complément d'isolation renforce les performances énergétiques. Les murs sont isolés par l'extérieur avec un bardage en bois, de grandes baies vitrées permettent une utilisation dehors/dedans. La charpente métallique renforcée, permettra dans l'avenir la pose de panneaux solaires photovoltaïques.



> La grande salle - Après travaux



Projet



> Les panneaux solaires thermiques

1. grande salle (262 m²)
2. petite salle (94 m²)
3. salle des associations (40 m²)
4. sanitaires (intérieur/extérieur)
5. bar
6. office
7. sas d'entrée
8. rangement (72m²)

Le chauffage de la grande salle est assuré par un plancher chauffant alimenté par des panneaux solaires thermiques couplés à une pompe à chaleur.



> Les baies vitrées sur l'extérieur



> L'office



> Les sanitaires

EN SAVOIR PLUS

■ Mairie des Cammazes

27 rue de la Fontaine
 81540 Les Cammazes
 05 63 57 07 43
lescammazes@wanadoo.fr

■ Architecte : Max Faramond

10 rue Pierre Jamet, 81000 Albi
 05 63 38 39 30
faramond@wanadoo.fr

■ CAUE du Tarn

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
 05 63 60 16 70
caue@caue81.fr
www.caue81.fr

Le CAUE, une mission d'intérêt public. Informer et sensibiliser sur la qualité de l'architecture, du patrimoine bâti, du cadre de vie, des paysages et de l'environnement; sur le rôle et les missions des professionnels et des administrations.

Conseiller les particuliers. Le CAUE propose gratuitement, et sur rendez-vous, des consultations avec un architecte pour orienter et aider les porteurs de projet.

Conseiller les collectivités. Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent dans leurs choix stratégiques d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme...

Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les CAUE ont pour objet de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

De structure associative, les CAUE sont des organismes départementaux gérés par un conseil d'administration dont la composition est fixée par décret. Le financement du CAUE du Tarn est assuré par la Taxe d'Aménagement sur les permis de construire adoptée par vote du Département, l'attribution de subventions spécifiques conventionnées et la cotisation de ses membres.

**• 188 rue de Jarlard • 81000 Albi
 • Tél. : 05 63 60 16 70 • e-mail :
caue@caue81.fr • www.caue81.fr •**